

DELEGATION DE Madame Anne BREZILLON

D-2018/83
Opération Carnaval des Deux Rives 2018. Subvention.
Décision. Autorisation.

Madame Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux soutient financièrement deux associations pour, non seulement préparer la parade du « Carnaval des 2 Rives », mais aussi développer et proposer en amont, de très nombreux ateliers et animations culturelles dans les quartiers de Bordeaux, auxquels ont participé les enfants des centres de loisirs de la ville. Ceux-ci ont confectionné les costumes, préparé les chorégraphies de la Parade avec les artistes en résidence : musiciens, costumiers, danseurs, chorégraphes

Les spectacles, proposés chaque année, aux enfants comme aux adultes, à la Rock School Barbey, dans les centres d'animation des quartiers de Bordeaux, à Cap Sciences et au Rocher de Palmer, ont été des moments festifs de rencontres, de partages et de créativité collectives.

Après la trilogie décoiffante de Charlie Le Mindu, Guillaumit, graphiste et designer bordelais, est le nouveau directeur artistique pour les trois prochaines éditions. Son coup de patte aux formes géométriques et colorées a déjà fait le tour du monde.

Avec des artistes bordelais de talent, (Fabrique Pola, Zebra 3, Lullaby, Hors Série...) et tout un réseau de partenaires (Cap sciences, les Petits Débrouillards, l'Ecole de Communication Visuelle, la faculté d'Arts plastiques, l'atelier bois et impression de la Tour de Gassies.. .) Guillaumit a proposé, le 4 mars dernier, un « Carnaval Augmenté ».

Les nouvelles technologies, sont une dimension innovante de cette nouvelle édition, l'artiste a notamment élaboré une application mobile simple et gratuite qui anime en un clic costumes et décors.

D'une rive à l'autre de la Garonne, le défilé de chars, de danseurs, de groupes musicaux a été un moment de fête partagée entre toutes les générations.

Autre innovation, les costumes du Carnaval Augmenté créés à Bordeaux, seront bientôt à l'honneur, à Paris, à la Gaité Lyrique, à l'occasion de l'exposition « Capitaine Futur ».

A cet effet, je vous propose d'attribuer, pour l'année 2018 la somme de **44 000 euros** pour l'**Opération Carnaval des Deux Rives 2018** et de la répartir de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	Montants 2018 (en euros)
Fédération des Sociétés Carnavalesques de l'agglomération bordelaise	14 000
Musiques de Nuit Diffusion	30 000

Conformément à la délibération du conseil municipal de la Ville de Bordeaux n°2017-504 du 18/12/2017 relative à l'Adoption du budget 2018 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT et afin de faciliter le fonctionnement des organismes dans l'attente du vote du budget primitif de la Ville de Bordeaux, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement unique pour un montant total de 36 000 euros en début d'exercice 2018 pour cette opération.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement des soldes de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2018, natana 6574.
- à signer les conventions de partenariat.

ADOpte A L'UNANIMITE